

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 25/09/2025

Date d'affichage : 07/10/2025

L'an deux mil vingt cinq, le trois octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier DUBUIS.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Bruno PILLET, Mme Delphine GARDE, Mme Christelle AUZELOUX, M. Dominique VILLENEUVE, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA, Mme Carine DUCHOWICZ.

Étaient absents excusés : M. Claude VILLENEUVE, M. Stéphane VEZINE, M. Christian LEYMARIE, M. Clément LOUBRIAT.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE, M.

Franck CAMUS.

Procurations : M. Claude VILLENEUVE en faveur de M. Didier DUBUIS, M. Stéphane VEZINE en faveur de M. Bruno PILLET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Mme Carine DUCHOWICZ.

Délibération n° MA - DEL - 2025 - 002

OBJET : Création d'un local multiassociatif

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un local multiassociatif au boulodrome, ce bâtiment remplacerait l'actuel local au boulodrome qui serait détruit.

Il présente le pré-programme technique et fonctionnel du local multiassociatif et l'estimation des travaux :

- démolition de l'actuel local : 9 000 € HT
- Travaux : 91 000 € HT
- équipement cuisine : 15 000 € HT
- Maîtrise d'oeuvre : 13 000 € HT
- assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 500 € HT
- Bureau de contrôle technique / coordonnateur SPS : 3 500 € HT
- Diagnostics : déjà réalisés
- Etude de sol : 1 500 € HT
- Relevé de géomètre : 500 € HT

Soit un coût total estimé à 137 000 € HT.

Le Maire informe des différentes aides qui peuvent être sollicitées :

- Fonds européen FEDER
- Aide du Département de la Corrèze.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20251003-MA-DEL-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025

Publication : 08/10/2025

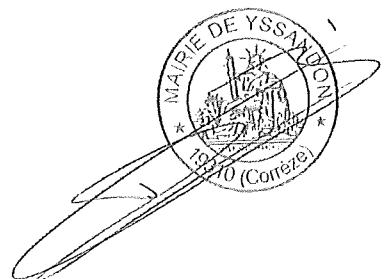
Le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le projet, lancer la consultation du maître d'oeuvre, solliciter les subventions, mandater le Bureau d'Etudes Corrèze Ingénierie pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- APPROUVE les travaux de démolition de l'actuel local au boulodrome,
- APPROUVE le projet de construction d'un local multi associatif pour un montant total estimé à 137 000 € HT,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer la consultation du maître d'oeuvre, en procédure adaptée, sans publicité, par simple consultation de bureaux d'architecture,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie  
d'affichage le 07/10/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20251003-MA-DEL-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025  
Publication : 08/10/2025